## fiche n°8

# LES ZONES HUMIDES

La Loi sur l'eau de 1992 précise que ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement gorgés d'eau, de façon permanente ou temporaire; la végétation

y est dominée par des plantes qui aiment

l'humidité.

Le terme « zone humide » recouvre une grande variété de situations et de caractéristiques (prairies humides, bras morts, mares, étangs, marais, boisements alluviaux).

Sur le bassin de l'Oudon, on trouve aujourd'hui relativement peu de zones humides en raison des aménagements hydrauliques (recalibrage, drainage, remblaiement, urbanisation) qui entraînent leur disparition.

Ces zones tampon, situées en bordure des cours d'eau, jouent pourtant un rôle très important pour la qualité et la quantité d'eau d'où la nécessité de les conserver et de les protéger.



# LE RÔLE DES ZONES HUMIDES

- expansion des crues ;
- filtration des polluants ;
- régulation des étiages ;
- recharge des nappes ;
- lutte contre l'érosion des sols par le ruissellement ;
- conservation et protection du patrimoine naturel et de la biodiversité.



## LES MENACES QUI PÈSENT SUR LES ZONES HUMIDES

- le retournement des prairies ;
- le drainage des zones humides ;
- le remblaiement des zones inondables et comblement des mares ;
- la création d'étangs artificiels ;
- la pollution des eaux ;
- l'abandon des activités traditionnelles de gestion et intensification des pratiques agricoles ;
- le passage d'engins lourds sur les prairies humides.



## **COMMENT GÉRER** LES ZONES HUMIDES

Sur le Bassin de l'Oudon, la majorité des zones humides rencontrées sont :

- des prairies humides ;
- des mares et étangs ;
- des boisements alluviaux ;
- des boires.



## Les prairies humides

Ce sont des prairies gorgées d'eau une grande partie de l'année et souvent inondées. La végétation est composée d'herbacées mais également de Joncs, Carex, Roseaux.



Prairie humide à Cossé le Vivien

- La gestion: les modes de gestion traditionnels, pâturage extensif et fauchage, sont parfaitement adaptés à ce type de milieu. Ils permettent de maintenir les prairies et favorisent l'existence d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. Il est conseillé d'effectuer un fauchage tardif (début de

l'été). Ainsi les espèces printanières peuvent grainer avant la fauche et on limite les risques de destruction des nids pour la faune sauvage.



Carex sur les bords de l'Oudon





#### Les mares :

La mare est une petite étendue (10 à 100 m²) d'eau stagnante naturelle ou artificielle dont la profondeur est inférieure ou égale à un mètre environ.

Elle est soit alimentée par une source, soit par des eaux de ruissellement.



Mare

- Les mares en voie de disparition: historiquement, les mares étaient utilisées pour abreuver le bétail, servir de réservoir en cas d'incendie ou encore pour assouplir les brins d'osier. Cependant, avec la disparition de ces usages traditionnels, les mares ont perdu leur intérêt et la plupart d'entre elles ont été comblées. Pourtant elles jouent un rôle important pour retenir les eaux de ruissellement. Elles sont également un refuge pour de nombreuses espèces protégées comme les grenouilles, les tritons ou les libellules.
- La gestion d'une mare : naturellement, les mares ont tendance à se combler et à être envahies par la végétation. Tous les 15 à 25 ans, suivant l'envasement de la mare, il convient de procéder à un curage. Ce dernier doit être réalisé de préférence de septembre à novembre afin de ne pas perturber le milieu aquatique.

## Les plans d'eau :

Le plan d'eau est une étendue d'eau stagnante généralement artificielle et souvent muni d'ouvrages de vidanges (vannes, déversoir).

On distingue trois types de plans d'eau :

- les étangs en dérivation d'un cours d'eau
- les étangs dans le lit du cours d'eau
- les plans d'eau alimentés par des eaux de ruissellement ou des sources
- **Vidange** : préalablement à la vidange d'un plan d'eau, il est nécessaire de contacter les services de la Police de l'eau.

La vidange s'effectue périodiquement (5 à 10 ans) pour mettre à sec le plan d'eau pendant 6 à 8 mois. Ainsi, les éléments organiques pourront être décomposés. Elle doit être progressive pour limiter l'impact à l'aval.

### - Entretien de la végétation :

l'entretien de la végétation doit se faire de manière mécanique ou manuelle (l'utilisation de produits phytosanitaires étant proscrite).

En cas d'envahissement par des plantes aquatiques, se référer à la fiche n°7.



Attention à la multiplication des plans d'eau qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau (réchauffement, évaporation...) et à la dissémination d'espèces invasives dans le milieu naturel. Cette préconisation ne concerne pas les retenues collinaires.



## Les boisements alluviaux :

Ce sont des boisements liés à la présence d'une nappe d'eau qui sont inondés de façon régulière. On y trouve généralement des essences comme l'Aulne, le Saule, le Peuplier, le Frêne, le Chêne.

### - Conseils de gestion :

- privilégier des essences et des classes d'âge variées ;
- conserver quelques arbres morts pour la faune et la flore ;
- éviter les coupes à blanc et organiser les coupes en trouées;
- implanter les peupliers en retrait de la berge du cours d'eau (au moins 10 m).



Boisement alluvial sur l'Oudon